Les sociétés d'aide à l'enfance



Protéger les enfants contre la maltraitance

Les sociétés d'aide à l'enfance

Le rôle des sociétés

En Ontario, les sociétés d'aide à l'enfance ont la responsabilité de protéger les enfants victimes de maltraitance et de soutenir leurs familles. Il est faux de croire que l'enfant sera retiré automatiquement de sa famille. Cette décision est prise par un tribunal lorsque c'est la seule façon de protéger l'enfant et lorsque c'est dans son meilleur intérêt.

Devoir juridique

Toute personne a le devoir de dénoncer les situations de maltraitance envers les enfants, y compris :

- la violence physique
- la violence psychologique
- la violence sexuelle
- la négligence

Pour de l'information juridique

Centre d'information juridique de l'Ontario

- Centreinfojuridique.ca
- 1 844 343-7462

Sites d'information juridique

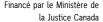
- CliquezJustice.ca
- StepstoJustice.ca/fr

Obtenir de l'aide

- 9-1-1 : en cas de danger immédiat
- Services de police : lorsqu'un enfant est victime de crime
- Société d'aide à l'enfance : lorsqu'un enfant est victime de maltraitance

© 2024 Association de juristes d'expression française de l'Ontario







Gouvernement du Canada